



Par courriel

Le 22 juillet 2025

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : (514) 289-2211, poste 3563
Télééc. : (514) 289-2007

**OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT
EN ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE PARCS ÉOLIENS DANS LES RÉSEAUX
AUTONOMES DE QUAQTAQ ET DE PUVIRNITUQ**
Votre dossier : R-4302-2025
Notre dossier : LTG08152 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité dépose auprès de la Régie une version amendée de la demande mentionnée en objet.

La version de la demande déposée initialement référait à l'article 139 de la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, tel que numéroté au moment de la sanction. Or, cette loi a fait l'objet d'une renumérotation depuis sa sanction et il s'agit dorénavant de l'article 171.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat
ST/gm

p.j.